

MAIRIE DE SAULZAIS LE POTIER		PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres :	13	L'an deux mil dix-sept, le 04 septembre, à 19 heures 15, le conseil municipal convoqué par lettre, s'est réuni à Saulzais le Potier, sous la présidence de monsieur CARDONEL Gérard, Maire de Saulzais le Potier.
Présents	9	
Pouvoir :	2	
Absents :	2	

Membres du conseil municipal présents :

CARDONEL Gérard, ACCOLAS Didier, AUDOUSSET Pierrette, CHIROL Nadine, DAUMIN Olivier, DELAGE Bruno, DOLLET Jean-Jacques, ESMOINGT Guy, FENECK Françoise.

Excusés : DELAHAYES Jean-Marc, VAUR Nadine.

Excusés ayant donné procuration : GAMBADE Karine, procuration à AUDOUSSET Pierrette ; SZABO Bernard, procuration à CHIROL Nadine.

Olivier DAUMIN est nommée secrétaire de séance.

Gérard CARDONEL donne lecture du compte rendu du 18 juillet 2017.

Ce dernier est approuvé par le Conseil Municipal.

Le Maire prend la parole afin de présenter l'ordre du jour.

2017754 – Budget Commune : Décision modificative 1

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur une décision modificative du budget de la commune pour effectuer le paiement d'une facture de travaux d'éclairage public du SDE 18 (plan REVE) d'un montant de 181.54 €. Cette décision modificative permet également l'intégration des frais d'étude (Diagnostics effectués par M. PELEGRIN Christophe) dans le compte 21 311 : Hôtel de Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, ACCEPTE la décision modificative ci-jointe :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 21 311 Hôtel de Ville	-	900.00 €
TOTAL 041 Opérations patrimoniales	-	900.00 €
D 2041582 Autres groupements – Bâtiments et installations	-	200.00 €
TOTAL 204 Subventions d'équipements versés	-	200.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	-	1100.00 €

Désignation	Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
R 2031 Frais d'études	-	900.00 €
TOTAL 041 Opérations patrimoniales	-	900.00 €
R 1328 Autres	-	200.00 €
TOTAL 13 Subventions d'investissement	-	200.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	-	1100.00 €

Information complémentaire : Dans le cadre de la compétence « Économie d'Énergie » de la Communauté de Communes, l'éclairage public de la commune va être rénové. Les lampadaires vétustes vont être remplacés avec l'installation de lampes led et une baisse d'intensité à partir de 23 heures.

2017755 – Projet Éolien

Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote et à la discussion, donne la parole à Didier ACCOLAS.

Les sociétés SOLVEO ENERGIE et SAMEOLE ont contacté la mairie pour la réalisation d'un parc éolien sur la commune de Saulzais le Potier. Elles ont présenté les retombées financières pour la commune. Le conseil municipal examine ces éléments financiers. Ces éléments sont donnés sur la base de 5 éoliennes de 3 MW.

	Solveo Energie	Sameole
TFPB	8 262 €	9 533 €
IFER ; Ce montant est attribué à la Communauté de Communes. La commune peut négocier une attribution de compensation de 45 %.	77 700 €	77 700 €
Convention d'indemnisation annuelle	1 650 €/MW/an	3 000 €/MW/an
Convention d'indemnisation à la mise en service	225 000 €	225 000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, un contre (Bernard SZABO), 9 pour, soutient la société Sameole et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au projet éolien avec cette société.

2017756 - Programme Voirie 2017

Suite à la commission « finance », et après examen des devis, M. Didier ACCOLAS propose au conseil municipal de valider les devis ci-dessous :

- Entreprise BORDAT /
 - Route de Petit Bord
 - Route de la tuilerie
 - 1^{er} tronçon Colas Chavet
 - Pour un montant total de 12 796.50 € HT (15 355.80 € TTC)

- Entreprise Laumonier
 - Point à temps
 - Pour un montant total de 9 750 € HT (11 700.00 € TTC)

Mme Françoise FENECK souligne que si les travaux effectués par l'entreprise Bordat ne donnent pas satisfaction également cette année, il ne faudra pas reprendre cette société.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal valide les propositions présentées ci-dessus.

2017757 – Contrat pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des travaux de remise en état des locaux communaux (logements, école...), de l'entretien des espaces paysagers, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : De créer un emploi non permanent d'adjoint technique pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Article 2 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 10 septembre 2017 pour une durée d'un mois.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Questions diverses

- Des travaux de peinture de la porte de la bibliothèque et des volets sont à prévoir.

- L'agent Alexandra LELIEVRE a un arrêt de travail jusqu'au 07 septembre 2017. En raison de la rentrée scolaire, le contrat de Valérie BUGGIN est passé de 5 heures à 10 heures pour effectuer le ménage des locaux et la garderie.
- En raison de la prochaine commémoration de la guerre 14-18, Mme Pierrette AUDOUSSET suggère d'acheter un drapeau avec l'inscription du nom de la commune. Des devis vont être demandés pour intégrer cette acquisition sur le prochain budget.
- M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciement de la Communauté de Communes pour l'organisation de la manifestation de Festi Chant.
- La Mairie d'Épineuil le Fleuriel invite le Conseil Municipal à sa fête patronale le 10 septembre 2017.
- Malgré les travaux, les cours d'informatique seront maintenus le 13 septembre 2017. La salle du rez de chaussée pourra être utilisée en novembre. Il faudra voir avec Loye Elec pour l'accès internet des postes informatiques.
- Mme Nadine CHIROL souligne que le centre de loisirs n'a pas utilisé correctement le lave-vaisselle, notamment en enlevant la capsule des pastilles.
- Ne pas prévoir de réunion de conseil le 04 octobre.

La séance est levée à 21h10.